COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-EN-TOURAINE

Séance du 28 juin 2016 Date de la convocation : 21 juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de présents : 9 Nombre d'exprimés : 9

L'an deux mil seize le 28 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Padiolleau, Maire.

<u>Présents</u>: Jean-Luc Padiolleau, Jean Claude Adumeau, Philippe Derogis, Marie Bernier, Isabelle Cambronne Bobin, Mireille Cicutti, Christian Galimant, Mathieu Ménard, Michelle Roquin

Absents Patrick Bigot, Chantal Morlec, Isabelle Denis, Jean-Emmanuel Massue

Secrétaire de séance : Marie Bernier

Ordre du jour :

- 1. Décision modificative n°1
- 2. Avis sur projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social proposé par la CCVA
- 3. Désignation de référents pour le montage et démontage de matériels intercommunaux
- 4. Vote de nouveaux tarifs communaux
- 5. Déplacement de la salle des mariages
- 6. Cession de chemins ruraux
- 7. Remboursement des travaux effectués au 16 rue du Bourg
- 8. Fermeture de la Mairie pendant les vacances estivales
- 9. Questions diverses

1. Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux la nécessité de procéder à des modifications d'imputations budgétaires correspondant à la nécessité d'augmenter les crédits à l'article 16818 (emprunt) pour un montant de 115€, à l'article 73925 (FPIC) pour un montant de 1 257,09€. Il soumet donc la décision modificative ci-dessous à l'approbation de l'assemblée :

Section	Chapitre	Comptes	Dépenses
Fonctionnement	022	022	-1 257,09€
Fonctionnement	014	73925	1 257,09€
Fonctionnement	011	60623	-7 229,00€
Fonctionnement	011	6078	7 229,00€
Investissement	10	10223	-115,00€
Investissement	16	16818	115,00€

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la DM1.

2. Avis sur projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social proposé par la CCVA

Par délibération n°2015-09-10 la communauté de communes du Val d'Amboise décide de procéder à l'élaboration d'un plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Le 12 mai 2016, le conseil communautaire arrête le projet de plan partenarial, et engage la consultation auprès des communes membres.

Une consultation a été menée auprès des communes membres afin de recenser les besoins, et faire un diagnostic de l'état, ses éléments sont venus s'intégrer dans le projet de plan.

Le projet de plan partenarial est donc porté à la connaissance des élus afin que chacun puisse émettre son opinion.

Monsieur le Maire rappelle les grandes lignes directrices :

défini sur les 6 prochaines années, le document présente les mesures destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information du demandeur, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales.

Après en avoir débattu, les conseillers municipaux, à l'unanimité :

- émettent un avis favorable au projet de plan partenarial proposé par la CCVA
- déclarent que la commune adhérera au fichier partagé.

3. Désignation de référents pour le montage et démontage de matériels intercommunaux

Lors du bureau intercommunautaire du 1^{er} juin, les modalités de prêt du matériel ont été redéfinis. Une nouvelle convention est donc établi, il convient également de désigner 2 référents communaux, dont au moins 1 devra être présent lors du montage et du démontage du matériel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité les conseillers municipaux désignent :

Erick Fougeray, agent communal, et **Philippe Dérogis**, Adjoint en charge de la vie associative référents au niveau de la commune de Montreuil-en-Touraine.

4. Vote de nouveaux tarifs communaux

Monsieur Padiolleau, Maire de Montreuil-en-Touraine, propose de redéfinir la grille tarifaire de la garderie. Afin d'appliquer des coûts de garderie proportionnels au temps réel effectué, Monsieur Padiolleau propose d'appliquer un tarif à la 1/2 heure de la manière suivante :

- la 1/2 heure : 0,50€.
- Après 18h 30 (heure de fermeture de la garderie) appliquer une majoration à 2€ la 1/2. Après 2 retards dans l'année scolaire une pénalité de 20€ sera facturée aux parents.

Par ailleurs compte tenu des contraintes de transport scolaire liées au fonctionnement du RPI, Les fratries dont l'un des enfants est scolarisé à Neuillé le Lierre ne seront pas facturées :

le matin de 8heures 20 (heure de départ du car) à 8heures 45 (heure de début de classe des maternelles). Le soir de 16heures (fin de classe des maternelles) à 16 heures 40 (heure d'arrivée du car de Neuillé le Lierre).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'entériner les tarifs et les modalités proposés
- d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'aboutissement du dossier
- que ces nouvelles dispositions seront applicables dès la rentrée scolaire 2016/2017.

5. Déplacement de la salle des Mariages

Monsieur le Maire explique que l'article 75 du Code civil impose que les mariages soient célébrés dans la Mairie. Cependant à titre exceptionnel, en cas d'impossibilité temporaire, les mariages peuvent être célébrés dans un autre lieu.

Or les travaux de réaménagement du centre bourg vont représenter une gêne quant à l'accessibilité du bâtiment et à la circulation et stationnement des véhicules. Monsieur le Maire propose en conséquence que la salle des mariages soit transféré le temps des travaux dans la salle « La Bergerie ».

Ce lieu n'étant pas dans « la maison commune », il convient que le conseil municipal se prononce sur l'affectation de cette salle comme salle des mariages.

Monsieur le Procureur est également sollicité pour donner son accord.

Après en avoir débattu à 1 voix contre, 2 abstentions, le conseil municipal décide :

- d'affecter temporairement la salle « la Bergerie » située place du Château à la célébration des mariages pendant la durée des travaux,
- d'autoriser le Maire à signer les documents relatifs à cette affectation.

6. Cession de chemins ruraux

M. et Mme POURRAT, domiciliés 92 quai de la Loire à Rochecorbon, sont propriétaires des parcelles ZP13, ZP18 et E sur la commune de Montreuil-en-Touraine, desservies par les chemins ruraux 26 et 24.

Il apparaît sur le plan cadastral joint que

le chemin 24 dessert sur 400m uniquement les parcelles ZP13, ZP18 et E, qui leur appartiennent

le CR 26 à compter de la parcelle E249 et sur une longueur de 800m puisque ce chemin longe les parcelles E259 et E398 également propriétés de M. et Mme POURRAT.

Compte tenu de ces éléments, M. et Mme POURRAT souhaiteraient acquérir ces chemins ruraux pour une longueur totale de 1200m telle que décrite.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une enquête publique sera certainement nécessaire ce qui engendrera des frais supplémentaires que la municipalité ne souhaite pas supporter. Monsieur le Maire suggère que l'étude du dossier soit reportée afin d'avoir tous les éléments nécessaires à la prise de décision.

7. Remboursement des travaux effectués au 16 rue du Bourg

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération 2/2014 en date du 11 mars 2014, le conseil municipal avait décidé de refacturer les travaux de réfection du logement communal aux locataires sortants M. et Mme Bernier. La somme réclamée s'élevait à 1 1128,74€.

Compte tenu des difficultés financières du couple Monsieur le Maire propose que seule la caution d'un montant de 633,94€ soit conservée, le reliquat de 494,80€ ne sera pas réclamé à M. et Mme Bernier.

Après en avoir débattu, à la majorité des voix, moins l'abstention de Mme Roquin (étant la mère d'un des locataires concernés) les élus décident d'approuver cette proposition .

8. Fermeture de la Mairie pendant les vacances d'été

Comme tous les ans, durant les congés d'été des agents administratifs de la commune, il est proposé que la mairie soit fermée le samedi matin.

Le Maire propose à l'assemblée que ces créneaux horaires soient appliqués du 16 juillet jusqu'au 20 août. Les horaires et jours d'ouverture s'organiseront de la manière suivante :

Lundi, mardi, jeudi : 13h 30 à 17h 30

Mercredi: 9h à 12h

Fermeture le samedi matin.

En cas de nécessité les habitants pourront prendre RV avec un élu le samedi matin pour leurs démarches administratives.

Les conseillers municipaux acceptent à l'unanimité cette disposition.

9. Location de la salle des fêtes à l'association MCCA

L'association Moto Club Castel Ambacia (MCCA) souhaiterait organiser son repas de fin d'année dans la salle des fêtes de la commune. La salle leur est habituellement louée à un tarif privilégié justifié par l'implication de l'association dans les manifestations organisées lors du téléthon.

Cependant l'association ne participe plus au téléthon depuis 2 ans, en conséquence le conseil municipal décide, à l'unanimité, qu'un tarif de 100€ leur sera encore appliqué cette année mais ne sera pas renouvelé en l'absence de participation à cette manifestation.

10. Questions diverses

- Association Bul'de Mômes: L'association informe qu'elle n'assurera plus le centre de loisirs sur la commune en raison d'un trop faible taux d'inscription. Afin de faire un diagnostic en la matière, Monsieur le Maire propose de distribuer avant les vacances un questionnaire à la population concernée.
- Travaux d'aménagement : les travaux débuteront le 6 juillet, une réunion de chantier est prévue le 7 juillet
- Commune nouvelle : La municipalité de Saint Ouen décide d'instaurer des commissions de travail pour le projet de fusion de communes.

Le prochain conseil municipal est fixé au Mardi 30 août à 19 heures.

La séance est levée à 21 heures 30.

Jean-Luc Padiolleau – Maire	Patrick Bigot – 1 ^{er} Adjoint	Chantal Morlec – 2ème Adjoint –
Jean-Claude Adumeau – 3ème Adjoint	Philippe Derogis – 4ème Adjoint	Marie Bernier
Isabelle Cambronne-Bobin	Mireille Cicutti	Isabelle Denis
Christian Galimant	Jean-Emmanuel Massue	Mathieu Ménard
Michelle Roquin		